



## 2 - ALLOS

N°	LOCALISATION	ALEA	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
B18	Le Seignus Haut	Glissement de terrain Aléa faible	<b>Constructions existantes et futures :</b> aucun rejet d'eau dans la zone en glissement de terrain en aval.	
B19	Allos Chef lieu Est	Glissement de terrain Aléa faible	<b>Constructions existantes et futures :</b> aucun rejet d'eau dans la zone. Un drainage est indispensable.	
B20	Torrent de St Pierre	Crues torrentielles Aléa moyen	<b>Constructions futures :</b> ouvertures les plus basses situées au minimum 1m au dessus du terrain naturel. Les constructions seront orientées de manière à gêner le moins possible les écoulements. Les clôtures ayant une perméabilité inférieure à 80%, les murs et les haies continus, situés perpendiculairement au sens du courant seront interdits. La création de sous-sols non munis d'un cuvelage étanche est interdite.  <b>Constructions futures et existantes :</b> L'installation, le renouvellement ou l'extension des équipements fixes dont le fonctionnement est indispensable et qui sont sensibles à l'eau (chaufferie, machinerie d'ascenseurs, tableaux électriques, ...) devra être réalisé hors d'eau. Les réseaux devront être conçus ou modifiés de façon à éviter toute rupture en cas d'inondation.	Nettoyage et reprofilage du torrent
B21	Torrent de l'Ubac	Crues torrentielles Aléa faible		Entretien et nettoyage du passage sous la route

N°	LOCALISATION	ALEA	PRESCRIPTIONS	RECOMMANDATIONS
B22	Le Pont	Glissement de terrain Aléa moyen	<b>Constructions existantes et futures :</b> étude géotechnique préalable à tout projet. Cojectif - définir l'adéquation fondation/terrain en mouvement lent - adapter la superstructure et les réseaux enterrés à la nature du terrain et à d'éventuels mouvements du sol.	
B23	Les Auches Est	Glissement de terrain Aléa faible	Les constructions et réseaux devront s'adapter à d'éventuels mouvements de sol.	
B24	deboûche du Ravin des Auches	Crues torrentielles Aléa faible	Ouvertures les plus basses situées au minimum à 0.40m au dessus du terrain naturel. Les équipements fixes dont le fonctionnement est indispensable et qui sont sensibles à l'eau (chaufferie, machinerie d'ascenseurs, tableaux électriques...) devront être mis hors d'eau.	
B25	Torrent des Bouchiers rive gauche	Crues torrentielles Aléa moyen	<b>Constructions futures :</b> façades amont des bâtiments résistant à une pression de 20 kPa sur une hauteur de 3m par rapport au terrain naturel. Ouvertures les plus basses situées au minimum à 1 m au dessus du terrain naturel. Les constructions seront orientées de manière à gêner le moins possible les écoulements. Les clôtures ayant une perméabilité inférieure à 80%, les murs et les haies continus, situés perpendiculairement au sens du courant seront interdits. La création de sous-sols non munis d'un cuvelage étanche est interdite.  <b>Constructions existantes et futures :</b> amélioration de la protection rive gauche (réhaussement). Le stockage de matériaux, de produits dangereux, et de flottants est interdit, ou doit comporter un système capable d'empêcher leur emport par le courant. L'installation, le renouvellement ou l'extension des équipements fixes dont le fonctionnement est indispensable et qui sont sensibles à l'eau (chaufferie, machinerie d'ascenseurs, tableaux électriques, ...) devra être réalisé hors d'eau. Les réseaux devront être conçus ou modifiés de façon à éviter toute rupture en cas d'inondation.	Reprofilage et nettoyage du lit du torrent

N°	LOCALISATION	ALEA	PRESCRIPTION	RECOMMANDATIONS
B26	Torrent du Bouchiers rive gauche	Crues torrentielles Aléa moyen à faible	<b>Constructions futures :</b> façades amont des bâtiments résistant à une pression de 20 kPa sur une hauteur de 1m par rapport au terrain naturel. Ouvertures les plus basses situées au minimum à 1 m au dessus du terrain naturel. Les constructions seront orientées de manière à gêner le moins possible les écoulements. Les clôtures ayant une perméabilité inférieure à 80%, les murs et les haies continus, situés perpendiculairement au sens du courant seront interdits. La création de sous-sols non munis d'un cuvelage étanche est interdite.  <b>Constructions existantes et futures :</b> le stockage de matériaux, de produits dangereux, et de flottants est interdit, ou doit comporter un système capable d'empêcher leur emport par le courant. L'installation, le renouvellement ou l'extension des équipements fixes dont le fonctionnement est indispensable et qui sont sensibles à l'eau (chaufferie, machinerie d'ascenseurs, tableaux électriques, ...) devra être réalisé hors d'eau. Les réseaux devront être conçus ou modifiés de façon à éviter toute rupture en cas d'inondation.	Reprofilage et nettoyage du lit du torrent